Publié le

ID: 059-200040947-20230207-DEL2023_009-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023/009

Objet : Politique du logement et du cadre de vie – Modification de l'intérêt communautaire

Séance du mardi sept février deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente

Titulaires présents (60): Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Arnaud DEVILLEZ – Gilles DEVIENNE – Christophe LEGROIS – Marjorie VANDENBERGHE – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Danielle MAMETZ – Marc DEHEELE – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Antoine VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Didier TIBERGHIEN – Pascal DECOOPMAN – Catherine DEPELCHIN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Marie SANDRA – Pascal CODRON – Rebecca ELSENS – Joël VERMEULEN – Jean-Luc DEBERT – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Fréderic JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothée DEBRUYNE – Virginie DELESTRE – Jean-Paul SALOME – Laurence BARROIS – Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

<u>Suppléants présents (3)</u>: Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Philippe MASQUELIER par Paul DE CIECHI – Thierry DEHONDT par Albert PIETERSOONE

Procurations (18): Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ— Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE – Jacques NUNS à Jérôme DARQUES – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Gaël DUHAMEL – Florence BRISBART à Audrey SCHERRIER – Michel DUHOO à Elise DORMION-ROUSSEZ – Sophie ANDRE à Bernard DENTENER – Jean-Luc CAPPAERT à Philippe GRIMBER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE – Cindy SCHRAEN à Jean-Paul SALOME – Eric SMAL à Jean-Michel PLAETEVOET – Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté: 88

Nombre de votants : 81

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.



ID: 059-200040947-20230207-DEL2023_009-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKEROUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023/009

Objet : Politique du logement et du cadre de vie - Modification de l'intérêt communautaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2252-1, L. 2252-2, L. 5111-4 et L. 5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, notamment la compétence en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Considérant que le pacte financier et fiscal solidaire du territoire, adopté lors du conseil communautaire du 5 juillet 2022, prévoit la mise en œuvre de garanties pour les emprunts souscrits par les communes et les opérateurs de logements sociaux qui réaliseront des programmes d'habitat au sein du territoire :

Considérant que pour mettre en œuvre cette disposition, certains organismes de financement sollicitent une modification de l'intérêt communautaire :

Il vous est proposé:

- de modifier l'intérêt communautaire relatif à la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » afin d'intégrer la garantie d'emprunt pour les emprunts souscrits par les opérateurs de logements sociaux (SA HLM, bailleurs sociaux) qui réaliseront des programmes au sein du territoire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Vote:

Pour: 81 Contre: 0 Abstention: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté, A Hazebrouck, le 07 février 2023, Nour extrait certifié conforme,